



*Communiqué de presse
Paris, le 11 mai 2016*

Restaurer la cohésion sociale dans les quartiers prioritaires de Paris grâce au retour à l'Emploi : c'est l'objectif des chartes « Entreprises et quartiers »

Pour la première fois en Île-de-France, neuf entreprises et un partenaire associés ont signé la charte « Entreprises & quartiers » en faveur de l'emploi et du soutien à l'entrepreneuriat dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, avec les services de l'État.

Le but de ces chartes est de restaurer la cohésion sociale grâce à un partenariat efficace permettant à des jeunes éloignés du monde du travail et résidant dans un des 3 quartiers ZSP (Barbès-Château Rouge dans le 18^e arrondissement, Curial-Stalingrad dans le 19^e et Les Orteaux, Saint Blaise, La Réunion dans le 20^e) de mettre un pied dans le monde de l'entreprise en leur offrant, un stage, un CDD, ou un coaching...

Jean-François Carencu, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, a souligné *« l'importance de l'engagement moral et sociétal des entreprises pour améliorer significativement les conditions d'accès à l'emploi dans les quartiers prioritaires et lever les freins au recrutement, nous travaillons à restaurer la cohésion sociale de ce pays et j'en suis fier, c'est l'affaire de tous ! »*.

Dix entreprises et partenaire signataires en Île-de-France

Carrefour, EDF, la Fondation TF1, les Galeries Lafayette, Gest'n Sport Sécurité, LIDL, RANDSTAD, RATP, Simplon ainsi que l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE), ont signé la Charte « Entreprises et quartiers », témoignant de leur volonté d'agir pour l'emploi dans les quartiers populaires. Toutes ces entreprises sont engagées à des niveaux différents, toutes se sont mobilisées en quelques mois, séduites par cette idée concrète, cette action citoyenne d'aider des jeunes, pour leur donner leur chance.

Une déclinaison concrète du plan d'action en faveur des Zones de sécurité prioritaires

La signature de cette charte « Entreprises et quartiers » s'inscrit dans la continuité du plan d'action en faveur des Zones de sécurité prioritaires (ZSP), (qui comprend 6 volets*), présenté par le préfet de la région d'Île-de-France le 11 janvier dernier, en soutenant des initiatives concrètes.

Les entreprises se sont par ailleurs engagées à soutenir des dispositifs d'accès à l'emploi comme le **Pacte de la deuxième chance** mais aussi la **Garantie jeunes**, qui pourrait permettre à 600 jeunes en 2016, de reprendre le chemin de l'emploi ou de la formation.

Le développement de l'apprentissage et du parrainage constituent des réponses ciblées et locales pour la formation des jeunes et pour l'accompagnement des chômeurs de longue durée des quartiers prioritaires.

Un dispositif national en faveur des quartiers prioritaires, décliné en Île-de-France

Lancée en 2013 dans le cadre du plan gouvernemental « Entrepreneurs des quartiers », cette charte engage les signataires à favoriser, pour les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville, l'accès à l'emploi ou la création d'entreprises.

En France, 453 entreprises ont déjà signé cette charte au niveau local et ce dans 45 départements répartis dans 12 régions. Ce sont les premières à Paris.

L'objectif du préfet de région est d'accompagner à terme 1 000 jeunes franciliens d'ici la fin de l'année : « *Les suites c'est d'avoir la fierté de réussir à insérer ces jeunes dans notre société, en leur mettant le pied à l'étrier pour leur offrir un vrai départ* » précise Jean-François Carencu.

Cette signature répond à la commande du Président de la République : « *Ce que nous devons montrer, c'est qu'il y a des talents, des entrepreneurs, des créateurs, des jeunes, qui veulent tout simplement réussir.*

Réussir, c'est donc pouvoir accéder à toutes les opportunités, en luttant contre toutes les discriminations » (octobre 2015).

* Ce plan se **décline autour de six orientations** :

1. le pacte de la 2^e chance accompagne des jeunes sous-mains de justice vers la formation ou l'emploi durable : 18 jeunes sont suivis par une « Cellule Emploi » présidée chaque mois par un membre du corps préfectoral. Cette cellule apporte une réponse personnalisée à la recherche d'emploi, de logement, de mobilité, etc. ;
2. un soutien à l'emploi des habitants des ZSP et des solutions d'accompagnement et de retour à l'emploi sont proposés par l'intermédiaire d'offres de stage et de contrats aidés. Les jeunes diplômés sans emploi font l'objet d'une attention renforcée : rendez-vous individuel à Pôle-Emploi, aides de l'État (pour les entreprises qui recrutent ces diplômés à hauteur de 45% du SMIC) ;
3. un soutien financier aux entreprises qui s'installent dans ces quartiers, un accompagnement renforcé des créateurs d'entreprise ;
4. une aide à l'accès à la propriété, à l'amélioration du parc immobilier privé par l'accompagnement des copropriétés fragiles, par la lutte contre la précarité énergétique, la régulation de l'attribution des logements sociaux, afin de favoriser la mixité économique et sociale ;
5. des engagements de l'Opéra de Paris, de la Philharmonie et de la Bibliothèque nationale de France de mener des actions mobilisant les publics résidents dans les quartiers prioritaires ;
6. un renforcement de la médiation sociale en milieu scolaire auprès d'un réseau d'établissements composé d'un collège et de trois écoles élémentaires sur un territoire.

Contact presse



Préfecture de Paris et d'Île-de-France

01 82 52 40 25 / pref-communication@paris.gouv.fr

Twitter : https://twitter.com/prefet75_IDF

Google + : <https://plus.google.com/+IledefranceGouvFrPar>